

Modalité négative et modalité emphatique en ancien français

JESÚS BRETOS BÓRNEZ. U.A.M.

1. LA MODALITÉ NÉGATIVE EN ANCIEN FRANÇAIS

Voici le propos de notre étude: 1) analyser le fonctionnement dans la phrase des éléments connus habituellement sous la dénomination de *renforts de la négation*, 2) procéder à une description syntactique et sémantique de ces éléments, et 3) tirer des conclusions valables qui soient d'application au fonctionnement général de la négation en ancien français.

L'hypothèse que nous soutiendrons d'ores en avant est que *les renforts de la négation* sont en réalité des éléments formels constituants de la modalité emphatique et que, par conséquent, ils n'appartiennent pas à la règle de réécriture de la modalité négative.

Nous avons écarté consciemment de notre étude deux formes minoritaires de négation qui apparaissent parfois dans les textes médiévaux: 1) *non*, utilisé comme négation de certains verbes en fonction d'auxiliaires, par exemple *avoir*, *estre*, *faire* et aussi *vouloir* et *pouvoir* dont l'emploi est justifié par Gérard Moignet (1984: 274) en termes de "défaut de prédicativité", et 2) *ne* utilisé comme négation de l'énoncé sans verbe, emploi que ce même auteur attribue à la prédicativité de ce type d'énoncés. Nous avons donc fait notre choix de structures construites en modalité négative parmi celles du type *ne ... pas*, *ne ... gotte*, *ne ... mie*, *ne ... point* et *ne ... rien*.

2. FONCTIONNEMENT DE LA NÉGATION

Disons que, mise à part la négation avec *ne* seul, c'est-à-dire la négation du prédicat du type *ne gié*, citée auparavant, on peut affirmer que *ne* est la négation normale d'un verbe à un mode personnel en ancien français, celle qui apparaît le plus fréquemment en structure de surface dans les textes, au moins jusqu'à la prose du XIIIe siècle, où les formes en concurrence *ne ... mie* et *ne ... pas* notamment gagneront de plus en plus du terrain sur *ne* seul. Mais, tout au long du Moyen Age, *ne* peut nier seul, comme le prouve un bon nombre d'exemples de structures de surface extraites des corpus les plus divers:

| | |
|-------------------------|---|
| <i>Ch. de Rol. 2294</i> | <i>Ne</i> l'orrat hume <i>ne</i> t'en tienget por fol. |
| <i>Cour. Loouis 141</i> | Mais tu iés morz, <i>n'</i> en donreie un denier. |
| <i>Trist. Bér. 2795</i> | <i>Ne</i> m'envoiez, si que jel voie. |
| <i>Chievrefoil 16</i> | <i>Ne</i> pot ariere repeirier. |
| <i>Chév. Char. 62</i> | Li rois respont qu'il li estuet sofrir,, s'amender <i>ne</i> le puet. |
| <i>Mort Artu 72,9</i> | (...) que tu <i>n'</i> en pues eschaper sans mort, |
| <i>Ibid. 72,10</i> | se tu <i>ne</i> trueves qui contre Mador te deffende. |

Gérard Moignet (1984: 276) nous décrit bien cette situation quand il affirme:

Ne nie pleinement à date ancienne, mais assez tôt la négation a été renforcée, par besoin d'expressivité, à l'aide de substantifs positifs, signifiant une quantité minime: *mie* (=miette), *pas* (=un pas), *gotte* (=une goutte) (...)

et un peu plus loin il ajoute:

L'usage de ces auxiliaires se développe sensiblement au cours de la période de l'ancien français.

Voici quelques exemples:

| | |
|-------------------------|---|
| <i>Ch. de Rol. 2286</i> | Men escientre, tu <i>n'</i> iés <i>mie</i> des noz! |
| <i>Trist. Bér. 2805</i> | Ysseut parla, qui <i>n'</i> ert <i>pas</i> fole |
| <i>Prise d'Or. 463</i> | Soleil <i>n'</i> i luist, <i>n'</i> i cort <i>goute</i> de vent |

C'est précisément à partir du statut de substantifs positifs de ces termes, que nous allons analyser leur fonctionnement syntaxique et sémantique.

3. NÉGATION ET BESOINS D'EXPRESSIVITÉ

En effet, la dénomination de *substantifs positifs* proposée par Gérard Moignet n'est pas sans fondement, car *pas*, *mie*, *gotte*, *point*, *rien*, et d'autres noms de plus faible fréquence d'emploi, apparaissent généralement dans des énoncés de modalité négative mais sans que ceci constitue une norme absolue, tel que nous le montrent les exemples suivants:

| | |
|-------------------------|--|
| <i>Chev. Char. 1112</i> | Ne ja Dex n'ait de mei merci se jel di <i>mie</i> por orguel. |
| <i>Guill. Dole 2104</i> | Oïstes vos s'il vendra <i>mie</i> ? |
| <i>Auc. VI, 8</i> | Sire visquens, c'avez vos fait de Nicolete ma tres-douce amie, <i>le riens</i> en tot le mont que je plus amoie? |
| <i>Percv. 3799-801</i> | Saches que ta fin est venue por ce que tu l'as retenue ne arestee <i>un tot seul pas</i> . |

D'autre part, il nous semble important de signaler que l'emploi de substantifs désignant des choses de faible valeur n'est pas un fait exclusif de l'ancien français. Veikko Väänänen (1967: 240) note l'utilisation -en latin parlé- d'un renfort de la négation simple à l'aide de ces substantifs qui désignaient des objets de peu de valeur, et il cite, à titre d'exemple, la phrase de Plaute: *quod neque paratast gutta certi consilii*, c'est-à-dire, 'qu'il n'y a pas dans tes propos *un seul brin de sérieux*'.

En ancien français, la fréquence d'emploi dans les énoncés narratifs de modalité négative de ces substantifs est loin, comme le fait noter Lucien Foulet (1982: 260-261) d'encombrer l'ancienne langue. Dans la *Chastelaine de Vergi*, par exemple, il relève 16 cas d'utilisation de *rien*, 8 de *pas* et 7 de *mie*, face à 83 phrases où *ne* est utilisé sans renfort, mais leur fréquence d'emploi ne fera que s'accroître aux alentours du XIII^e siècle.

En syntaxe, la comparaison des énoncés de modalité non négative et des énoncés de modalité négative nous montre, par exemple, que *rien* est le substantif qui a maintenu plus longtemps sa pleine capacité nominale, tout en conservant les catégories inhérentes à un nom: il avait le genre féminin (< lat. *rem*), il pouvait être actualisé, et il se déclinait (cas sujet *riens*, cas régime *rien*). Enfin, il maintint sa polarité positive originelle pendant longtemps.

L'actualisation de ces substantifs, si elle a lieu en modalité non négative et négative, doit être considérée comme la preuve qu'ils étaient pleinement substantifs, mais cela ne s'applique pas à tous d'une manière générale. Par exemple, nous n'avons pas trouvé un seul exemple de *pas* actualisé en phrase de modalité négative. Le cas de *rien*, cité plus haut, est éclairant en ce qui concerne le maintien de son plein statut nominal, pouvant être actualisé en toute circonstance même si, en modalité négative il est plus fréquemment non actualisé. Quant aux autres substantifs du même emploi, *mie*, *goute* et *point*, ils montrent un comportement similaire, c'est-à-dire

qu'on les retrouve aussi bien en modalité non-négative qu'en modalité négative, avec un point en commun: tous les trois peuvent avoir un complément partitif en modalité négative. Voici quelques exemples:

| | |
|-------------------------|---|
| <i>Filles-fl.</i> 13 | Chascuns saisit un mail, <i>li pas</i> est contredis. |
| <i>Trist. Bér.</i> 169 | Et si vos dirai <i>une rien</i> si vuel que vos le saciés bien. |
| <i>Chev. Char.</i> 19 | Naie voir; je <i>n'en</i> dirai <i>rien</i> |
| <i>Percv.</i> 7656,9 | En mi palés fu uns liz ou <i>n'avoit nule rien</i> de fust |
| <i>Ch. de Rol.</i> 2702 | Nus <i>n'avum mie de</i> Jurfaleu de Blunt. |

Un autre trait commun à tous ces substantifs considérés d'habitude comme des renforts de la négation est la trace de leur ancienne fonction syntactique car, ou bien ils sont utilisés avec le verbe *estre* ou bien avec un verbe qui n'a pas de complément d'objet. C'est encore un argument de plus qui confirme la catégorie nominale qu'ils avaient en ancien français.

3.1. La dénominalisation

En diachronie, ces substantifs ont subi une sorte de déplacement paradigmatic. En effet, le processus conduisant *pas*, *mie*, *rien*, etc. à la classe grammaticale des adverbes peut être interprété comme une dénominalisation progressive, comparable à celle que subit un substantif en fonction de complément notionnel d'un auxiliaire, c'est-à-dire comme le SN2 dans la locution verbale. Tel que la linguistique guillaumienne envisage le processus conduisant à la décatégorisation nominale -que l'on peut dénommer *genèse du substantif*- un nom n'atteint sa pleine catégorie nominale qu'une fois parcourues intégralement les deux phases du tenseur binaire inhérent à la pensée humaine (*tension 1* + *tension 2*).

Ces substantifs signifiant une quantité minimale, auraient ainsi évolué selon le processus suivant: 1) une première phase amène, par un mouvement de particularisation, à discriminer une notion (par exemple, *pas*) des autres notions du même ordre (par exemple *mie*, *gote*, *rien*) ou d'un ordre différent (comme *chevaliers*, *lance*, *filz*), et 2) une seconde phase amène, par un mouvement d'universalisation, à l'introduction des idées de genre, de nombre, de fonction et de personne. Ainsi considéré, en discours, c'est à l'état achevé que le substantif est utilisé par le sujet parlant. Or, ces substantifs, utilisés pour rendre plus expressive la négation, à force d'être employés dans cette fonction et ayant été saisis précocement, seraient directement issus de la *tension 1*, ce qui s'est traduit, au cours du temps, par une perte progressive de leur catégorie nominale dont un premier indice serait leur non actualisation en phrase réalisée, et ensuite par la disparition de tous les traits de sous-catégorisation lexicale, inhérents à la classe des noms (comme par exemple le trait [-animé]), ce qui aurait amené au dépla-

cement de catégorie grammaticale de *pas*, *mie*, *gote*, etc. et leur conversion en adverbess de quantité indiquant le degré minimum.

Mais nous avons déjà dit qu'en ancien français ces adverbess pouvaient être utilisés -même si leur fréquence d'emploi n'était pas très grande- en phrase de modalité autre que négative, où ils conservaient encore le sémantème de [+quantité minime], interprétable en fonction de la sémantèse du verbe de la phrase. Par exemple, dans une phrase comme: *Oistes vos s'il vendra mie?* (*Guillaume de Dole*, 2104) *vendra mie* doit être compris comme 'avoir peu de possibilités de venir', et dans une phrase comme: *Ne ja Dex n'ait de moi merci se jel di mie por orguel* (*Chevalier de la Char.*, 1112), *di mie por orguel* doit être interprété comme 'dire avec le moindre orgueil'. Mais, si ces mêmes adverbess comportant le sémantème de [+quantité minime] sont utilisés en modalité négative, ce sémantème subit une transformation orientée désormais vers la polarité de la négation, tout en adoptant une nouvelle identité de [+quantification négative]. Cela signifie que dans la phrase: *Sire, fet ele, il n'ira pas ore* (*Queste*, 3, 18), nous devrions interpréter l'énoncé plus ou moins comme 'il ne fera un seul pas maintenant'. On pourrait traduire la plupart des fois ce type d'énoncés par des expressions comme *pas du tout* ou *absolument pas*, expressions qui renforcent la négativité de l'énoncé.

Il ne faut pas, par conséquent, négliger cette mutation qui fournit une nouvelle identité sémique à ces adverbess lorsqu'ils sont utilisés en modalité négative.

3.2. Modalité négative et emphatisation de la négation

Sans doute, le rôle que jouent ces anciens substantifs, devenus adverbess, dans une phrase de modalité négative a été aperçu par certains médiévistes mais, si l'on s'en tient aux explications que l'on trouve généralement dans les études consacrées à la négation en ancien français, nous ne pouvons que constater quelque insuffisance à cet égard, ou tout au moins une simplification extrême, même si tous les auteurs sont coïncidents pour accorder à *pas*, *mie*, *gote*, etc. la dénomination de *renforts de la négation* ou de *négation renforcée*. Ainsi, Oscar Bloch et Walter von Wartburg (1991: 408), affirment à propos de *mie*:

A gardé son sens étymologique de 'miette' jusqu'au XVIIe s.; remplacé de lors par *miette*. A servi jusqu'au XVIIe s. de particule de renforcement de la négation, etc.

Gérard Moignet (1984: 270), signale aussi que ces adverbess,

associés à *ne* renforcent la négativité

et François de la Chaussée (1977: 326), pour sa part, affirme:

c'est à partir du XII^{ème} siècle que se répand l'usage de renforcer NE par des substantifs tels que *pas, point, gote, mie*, etc.

Ces trois exemples représentent une opinion plus ou moins admise, qui laisse entrevoir la possibilité d'insérer ces dénommés *renforts de la négation* dans la modalité négative en ancien français, peut-être comme constituants facultatifs de cette modalité, ce qui, à notre avis, constitue une grave erreur qui fausse le fonctionnement de ces substantifs en ancien français.

Nous considérons, pour notre part, que ces *renforts de la négation* dont l'emploi obéit à un désir du sujet parlant d'accroître l'expressivité de la négation, doivent être analysés dans le cadre de la modalité emphatique et, de cette sorte, procéder à la formulation d'une règle de réécriture qui soit capable de rendre compte de ces cas d'emphatisation de la négation en ancien français.

La grammaire générative et transformationnelle (en ce qui concerne le français actuel) désigne la modalité emphatique comme un accent particulier porté sur un constituant de la phrase qui peut trouver son reflet au niveau phonologique ou au niveau syntactique, celui-ci comportant alors diverses transformations dont le but est la *topicalisation* ou la *focalisation* du constituant concerné (Foullioux: 1989). La *topicalisation* suppose l'altération de la structure thématique-rhématique de l'énoncé par la création d'un thème distinct de celui qu'un énoncé quelconque posséderait avant l'application de la modalité emphatique. Dans une phrase déclarative non emphatique, le thème et le sujet grammatical sont coïncidents¹. La *focalisation* est tout simplement une *mise en relief* d'un constituant du noyau, qui a été produite bien pour des raisons *contrastives*, bien pour des raisons *affectives*².

En ancien français, l'originalité de la transformation emphatique par l'insertion de *pas, mie, point*, etc., réside dans le fait qu'il n'y a pas de topicalisation < strictu sensu >, comme en français actuel, mais insertion d'éléments qui emphatisent la négation d'une manière globale. Ce que nous proposerons par la suite, c'est la formulation d'une règle de réécriture de la modalité emphatique pour l'ancien français qui tienne compte de l'inclusion

¹ Dans l'énoncé: *Paul* déteste cette fille, *Paul* est au même temps sujet grammatical et thème, mais dans: *Cette fille*, *Paul* la déteste, la modalité emphatique a topicalisé le SN *cette fille* lequel, de ce fait, devient thème, *Paul* (sujet grammatical) faisant partie à présent du rhème.

² *Contrastive*: < C'est *Pierre* qui a téléphoné > (= et pas *Paul*). *Affective*: < Pour ce qui est de *travailler*, il *travaille* > (= emphatisation du verbe).

de *pas*, *mie*, *gote*, *point* et *rien* en qualité de constituants formels facultatifs dont la fonction essentielle est d'emphatiser la négation.

3.3. Règle de réécriture de *pas*, *mie*, *gote*, *point* et *rien* dans la modalité emphatique

Nous nous servirons, pour illustrer notre explication, de la structure de surface: *ne voleit pas qu'hum le veïst* (Chievrefoil, 29).

Le point de départ de notre description est le changement de sémantème de *pas* (élément que nous prendrons à titre d'exemple-modèle de toute la typologie). Rappelons-le: en phrase de modalité négative, une transformation sémique s'opère de façon à ce que le sémantème originel de [+quantité minime], caractéristique de cette classe d'anciens substantifs, se transforme en [+quantification négative minime] par besoin d'une plus grande expressivité (emphatisation de la négation). Leur emploi en modalité négative -il ne faut pas l'oublier- est facultatif en ancien français et il est marqué d'une intention clairement emphatique. Nous ne pouvons pas appliquer à l'ancien français la même règle de réécriture de la modalité négative qu'en français actuel où celle-ci comporte deux éléments formels obligatoires dans une phrase simple: *ne* et *pas*.

Cependant, le fait de considérer *pas* comme un élément qui emphatise la négation en ancien français, implique l'acceptation de deux prémisses d'importance:

1) *pas* est un constituant de la modalité emphatique (et non pas de la modalité négative comme en français actuel); 2) l'application de la modalité emphatique a lieu seulement une fois que l'énoncé a été négativé, c'est-à-dire la transformation emphatique suit la transformation négative et non à l'inverse. Ceci met en relief l'existence d'une condition restrictive qui n'admet pas l'emphatisation d'un énoncé par *pas*, *mie*, *gotte*, etc. que si elle va s'opérer sur un noyau préalablement négativé. Ainsi, dans notre exemple *ne voleit pas qu'hum le veïst*, le SV *ne voleit pas* a suivi le processus transformationnel suivant:

T1: application de la modalité négative au noyau, c'est-à-dire *Déclaration* + *Négation* + *P* ⇒ *(il) ne voleit*.

T2: application de la modalité emphatique au noyau préalablement négativé: *Déclaration* + *Négation* + *Emphase* + *P* ⇒ *(il) ne voleit pas*.

Il est nécessaire donc d'inclure ces éléments *pas*, *mie*, *gote*, *point* et *rien* dans la règle de réécriture de la modalité emphatique en ancien français, et aussi d'y introduire une condition restrictive de façon à expliciter que leur emploi, en tant qu'éléments emphatiques, est limité à la modalité négative. Nous obtiendrons ainsi la formulation suivante:

1) Formule de départ ou initiale (après formalisation de chacun des constituants de modalité):

$$\text{Nég} + \text{Emph} + P \Rightarrow \text{Ne} + \text{pas} + P$$

2) Règle de réécriture du constituant *Emph*:

$$\text{Emph} \rightarrow \left| \begin{array}{c} \text{pas} \\ \text{mie} \\ \text{gote} \\ \text{point} \\ \text{rien} \end{array} \right|$$

1) Dans la formule de la phrase de base:

$$\text{Nég} + \text{Emph} + P$$

si on applique la règle de réécriture de *Emph*, on obtient par exemple:

$$\text{Ne} + \text{pas} + P$$

2) Le constituant Emphase comporte cinq éléments, c'est-à-dire sa règle de réécriture est:

$$\text{Emphase} \rightarrow \text{pas, mie, gote, point, riens.}$$

3) On doit établir une condition restrictive obligatoire, qui fera possible l'insertion de ces éléments dans la règle de réécriture de la modalité emphatique, à condition qu'ils soient appliqués à un noyau négatif préalablement. Par exemple:

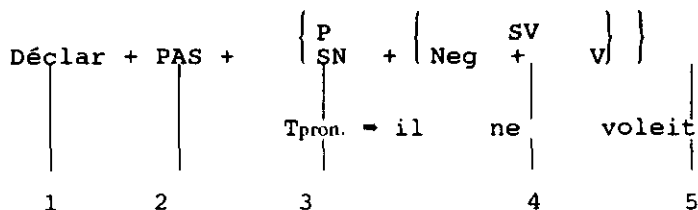
*Condition restrictive: $\text{Emphase} \rightarrow \text{pas, mie, gote, point, rien, si la Mod de } P \rightarrow \text{Nég.}$

3.4. Description du processus transformationnel

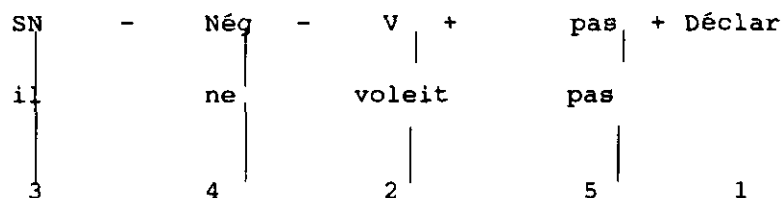
Voici maintenant comment a eu lieu le processus transformationnel conduisant à la structure de surface: *(il) ne voleit pas*. Il comporte deux transformations structurelles (T1 et T2). La première (T1) consiste en l'application de la modalité emphatique à un noyau *P* négatif, et la seconde (T2) est celle qui produit le déplacement du constituant de la modalité emphatique *pas* après le verbe de la phrase.

Dans ce processus, l'insertion de *pas* signifie que l'emphase agit sur le constituant formel de la modalité négative *ne*, produisant un effet de sens plus intense, somme toute, emphasissant la négation:

T1: application de la modalité emphatique à un noyau *P* négatif:



T2: déplacement de *pas* (constituant de la mod. emph.):



4. CONCLUSIONS

Voici les conclusions auxquelles nous sommes arrivé:

1) Sans considérer que *pas*, *mie*, *gote*, etc. sont des éléments formels de la modalité négative en ancien français mais des constituants de la modalité emphatique, et vu que la négation de phrase habituelle dans les textes est représentée par l'élément formel *ne*, nous sommes à même de considérer que la règle de réécriture de la modalité négative en ancien français est:

$$\text{Nég} \rightarrow \text{ne}$$

ceci signifie que *ne* est le seul constituant formel obligatoire de la règle de réécriture de la modalité négative en ancien français.

2) La règle de réécriture de la modalité négative en français actuel n'est pas d'application à l'ancien français, car elle comporte (pour la phrase simple) deux constituants obligatoires: *ne* et *pas*.

3) On doit donc inclure *pas, mie, gote, etc.* dans la règle de réécriture de la modalité emphatique en ancien français, tout en introduisant une condition restrictive qui rende compte de l'emploi exclusif de ces éléments dans des phrases de modalité négative. Ceci implique que ces éléments pourront être utilisés seulement une fois négativé le noyau *P*.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- * BLOCH, O. et VON WARTBURG, W. (1991). *Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris: PUF (1ère éd. 1932).
- * DE LA CHAUSSEE, F. (1977). *Initiation à la morphologie historique de l'ancien français*. Paris: Klincksieck.
- * FOULET, L. (1982). *Petite syntaxe de l'ancien français*. Paris: Honoré Champion (1ère éd. 1919).
- * FOULLIOUX, C. (1989). *La modalidad enfática en francés contemporáneo*. Madrid: Edit. de la Universidad Complutense, Colección Tesis Doctorales, n° 91/89.
- * MOIGNET, G. (1984). *Grammaire de l'ancien français*. Paris: Klincksieck.
- * VÄÄNÄNEN, V. (1967). *Introduction au latin vulgaire*. Paris: Klincksieck (éd. espagnole: Madrid: Edit. Gredos, 1968).